



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme FABRE Nathalie et M. DESCOMBES Bruno.

Procurations : Mme FABRE Nathalie a donné procuration à Mme. Nadia AMRANE, M. DESCOMBES Bruno à Mme. FOURNET Claudine et M. ROSE Hermand à Mme ANJOLRAS Huguette.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2023.064 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Désignation des Associations	Montant Initial	Except.	TOTAL
ADAPEI AUBENAS	100,00 €		100,00 €
ASS JUDO-CLUB	800,00 €		800,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	230,00 €		230,00 €
ASS. A.D.M.R.	230,00 €		230,00 €
Amitiés Loisirs Culture en Pays de Ligne ex U.N.R.P.A. Foyer 3ème âge	550,00 €		550,00 €
PREVENTION ROUTIERE	220,00 €		220,00 €
SOU DES ECOLES ALBIN MAZON	700,00 €		700,00 €
APEL LARGENTIERE	700,00 €		700,00 €
BASKET CLUB	1 500,00 €		1 500,00 €
Ass. Sauvegarde Patrimoine Largentierois	300,00 €		300,00 €
Ass. Les Abdominettes	350,00 €		350,00 €
Boxing Club	400,00 €		400,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 500,00 €		1 500,00 €
Resto du Cœur	300,00 €		300,00 €
Association Les Recycl'Arts	100,00 €		100,00 €
URAM	200,00 €		200,00 €
SAMOURAI - Motos Ardèche Trial	500,00 €		500,00 €
Ass° solidarité Ukraine Sud Ardèche	500,00 €		500,00 €
Agir contre le diabète	100,00 €		100,00 €
La CHORALINE	250,00 €	250,00 €	500,00 €
BADMINTON	200,00 €		200,00 €
Les Amis du Ginestet	500,00 €		500,00 €
FNACA	200,00 €		200,00 €
Foyer Socio Educatif Collège la Ségalière	300,00 €		300,00 €
TOTAL	10 730,00 €	250,00 €	10 980,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour, 4 voix contre

DECIDE :

- d'allouer au titre de l'exercice 2023 les subventions de fonctionnement telles qu'elles viennent de lui être présentées, pour un montant global de 10 980.00€.

- de prélever ces montants sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget primitif 2023.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
Nombre de présents:	16	Au registre suivent les signatures
Nombre de votants:	19	Pour extrait certifié conforme
Pour :	15	A Largentière, le 27 Novembre 2023,
Contre :	04	Le Maire,
Abstention :	00	

La Secrétaire de séance



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.